



Resiliation de contrat LOCAM

Par mossie

bonjour,

je suis ostéopathe et j'ai signé au mois d'aout dernier un contrat avec la société axecibles pour ouvrir un site internet afin de développer ma patientèle. Ce sont eux qui m'ont démarcher et m'ont vendu leur projet. Aujourd'hui je n'ai plus de cabinet faute de patientele suffisante et souhaite donc résilier mon contrat chez axecibles. Sauf que mon contrat a été vendu a une société de crédit du nom de LOCAM et d'après eux je leur dois toutes les mensualités prévues jusquen 2016. Mensualités que je pensais régler pour uniquement l'hébergement de mon site et sa création et non pas pas comme un credit.

Je suis quand même très surpris du procédé, de ce type de contrat, de la façon dont mon contrat a été revendu et bien évidemment surpris de payer pour rien. je ne pense pas que le financeur soit en tort mais l'herbergeur du site ne m'avait absolument pas dit qu'il serait impossible de résilier et surtout qu'il se desengagait de tout vis a vis de moi.

Je vous sollicite car je ne trouve aucun moyen de stopper ses mensualités alors que je trouve m'etre fait abusé. Merci d'avance pour un coup de pouce pour des démarches a suivre si démarches il peut y avoir.
cordialement